

ENTREPRISE

Cette affiche ne dispense pas des affichages rendus obligatoires par la loi

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Art. D.4711-1 du Code du Travail

Nom du médecin Adresse



DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Établi le

Lieu de consultation

RÈGLEMENT INTERIEUR

Art. R.1321-1 du Code du Travail

Établi le

Lieu d'affichage

CONVENTION COLLECTIVE

Art. R.2262-1 du Code du Travail

Intitulé

Lieu de consultation

SERVICES URGENCES

Art. D.4711-1 du Code du Travail

POMPIERS

18

SAMU

15

POLICE GENDARMERIE

17

112

EDF-GDF (urgences)

0.810.433.065

Centre Anti-Poison :

05.61.77.74.47



INCENDIE

Art. R.4227-34 du Code du Travail

Liste nominative de l'équipe 1^{ère} intervention*

Nom Nom

Nom Nom

Nom Nom

ÉVACUATION

Art. R.4227-3 du Code du Travail

Liste nominative de l'équipe chargée de l'évacuation*

Nom Nom

Nom Nom

Nom Nom

Cette liste doit être affichée :

- * dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux.
- * sur chaque chantier occupant 20 personnes au moins et + de 15 jours.

INSPECTION DU TRAVAIL

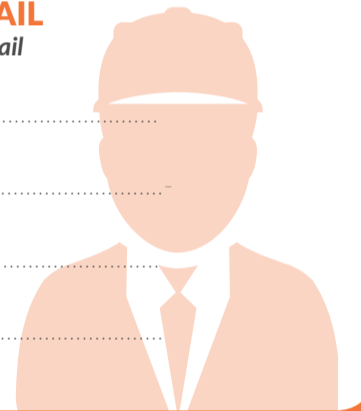
Art. D.4711-1 du Code du Travail

Nom de l'inspecteur

Adresse 

Nom du contrôleur

Adresse 



HORAIRES COLLECTIFS DE TRAVAIL

Art. L.3171-1 du Code du Travail

DURÉE DU REPOS

Art. L.3171-1 du Code du Travail

REPOS HEBDOMADAIRE*

Art. R.3172-1 à R.3172-9 du Code du Travail

* Jour et heure de repos lorsque le repos est donné un autre jour que le dimanche

DÉPART EN CONGÉ

Art. R.3172-1 à R.3172-9 du Code du Travail

* Période ordinaire des congés

C.H.S.C.T.*

Art. L.4742-1 du Code du Travail

Entreprises de + de 50 salariés

Liste nominative des membres Art. R.4613-8 du Code du Travail

Nom

Lieu de travail

Nom

Lieu de travail

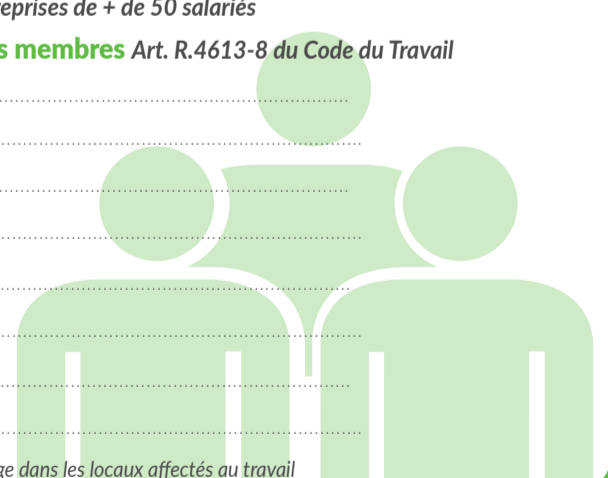
Nom

Lieu de travail

Nom

Lieu de travail

* Affichage dans les locaux affectés au travail



REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Art. L.2311-1 à L.2312-5 du Code du Travail

Nom Nom

Nom Nom

INTERDICTION DE FUMER

Art. R.355-28 à R.355-28-12 du Code de Santé Publique

- Interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif s'appliquant dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public
- Obligation d'indiquer les espaces réservés aux fumeurs



05 62 93 81 81

contact@asmt65.fr

asmt65

www.asmt65.fr

8 ter rue Latil - CS 40136
65001 TARBES cedex

Association de Santé et de Médecine au Travail des Hautes-Pyrénées

Scannez pour rejoindre
notre site internet

